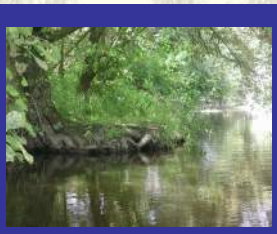
Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE









COMMUNE DE RIEUX

BASSIN VERSANT DE L'OUST AVAL

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

DOCUMENT DE SYNTHESE

APRES REUNION PUBLIQUE

Novembre 2009

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

SOMMAIRE

1 / POURQUOI FAIRE L'INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES? 3

1.1 / Définition 3
1.2 / La localisation des zones humides 3
1.3 / Les multiples intérêts de la préservation des zones humides 3
1.3.1 / L'épuration des eaux 4
1.3.2 / La régulation des débits 4
1.3.3 / Le maintien de la biodiversité 4
1.4 / Les Zones Humides dans le SAGE Vilaine 4

2 / METHODOLOGIE 4

2.1 / Période d'inventaire 5
2.2 / Repérage amont sur cartographie 5
2.3 / Classement des zones humides sur le terrain 6
2.3.1 / La cartographie 6
2.3.2 / Nomenclature des zones humides inventoriées 6
2.3.3 / La Grille de détermination et ses différents critères 6
a) Situation hydrographique 6
b) Différents types de milieu 7
c) L'hydromorphie 11
d) Les espèces végétales caractéristiques 12
2.4 / Recensement des ruisseaux : les références réglementaires 12

3 / RESULTATS DE L'INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DE RIEUX 13

3.1 / Le réseau hydrographique 13
3.2 / Les zones humides de Rieux 13
3.2.1 / Surface et répartition des zones humides 13
3.2.2 / Situation des zones humides 14
3.2.3 / Humidité 14
3.2.4 / Types de milieux rencontrés sur Rieux 15

ANNEXES

CODE CORINE BIOTOPE

FICHES DE DESCRIPTION ET DE GESTION DES PRINCIPAUX MILIEUX HUMIDES

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

1 / Pourquoi faire l'inventaire cartographique des zones humides?

1.1 / Définition

La loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le terme « zone humide » recouvre donc des milieux très divers : les tourbières, les marais, les étangs, les prairies humides…Ce sont donc des milieux constituant une transition entre la terre et l'eau.

1.2 / La localisation des zones humides

Les zones humides se répartissent sur toute la longueur d'un cours d'eau et donc sur toute l'étendue d'un bassin versant. On distingue quatre localisations différentes :

- En **émergence de plateau**. Ces zones se trouvent déconnectées du réseau hydrographique et constituent ce qui est appelé des « mouillères »
- En situation **tampon**. Accolées au cours d'eau, elles contribuent à le réguler.
- En situation de **diffusion**. Elles constituent une zone d'étalement du cours d'eau.
- En situation d'**émergence**. En tête de bassin versant, elles permettent son alimentation.

1.3 / Les multiples intérêts de la préservation des zones humides

Considérées pendant des décennies comme des lieux malsains et impropres, les zones humides ont été bien souvent drainées, remblayées et aménagées.

Aujourd'hui, elles occupent de moins en moins de place, pourtant leur utilité n'est plus à démontrer. Elles ont un impact positif sur la qualité de l'eau, sont précieuses en période estivale et sont le lieu d'une biodiversité riche et souvent remarquable.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

1.3.1 / L'épuration des eaux

Les zones humides ont un rôle certain dans les processus de dénitrification. Elles interviennent également dans le ralentissement du ruissellement et la fixation du phosphore.

1.3.2 / La régulation des débits

Ces zones agissent comme des éponges en absorbant le trop plein d'eau puis en le restituant par la suite.

1.3.3 / Le maintien de la biodiversité

Ces milieux permettent d'offrir des espaces de reproduction, voire des lieux d'implantation durable à certaines espèces.

1.4 / Les Zones Humides dans le SAGE Vilaine

Le bassin versant de l'Oust est couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine approuvé par arrêté préfectoral du 1er avril 2003.

Ce document fixe les "objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation des zones humides". Cet outil de planification déborde assez largement de la seule problématique de l'eau en constituant un véritable enjeu pour l'aménagement du territoire. Depuis la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le SAGE est opposable à toute personne publique ou privée pour certains travaux ou activités. Dans ce cadre, par exemple, toutes les communes qui se trouvent dans le périmètre du SAGE approuvé (comme celui de la Vilaine) ont l'obligation d'entreprendre un inventaire des zones humides. De même, les documents d'urbanisme (Plu, Scot et Cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE. Il impose ainsi aux communes établissant ou révisant leur document d'urbanisme la réalisation d'un inventaire des cours d'eau et des zones humides.

Ces dernières sont alors inscrites dans le document d'urbanisme en zone ND a ou b (pour les POS) et NP a ou b (Naturelles Protégées) (pour les PLU).

2 / Méthodologie

Dans le cadre de sa mission de reconquête de la qualité de l'eau, le Grand Bassin de l'Oust a élaboré une méthode d'inventaire cartographique conforme, dans son principe, au guide méthodologique annexé au SAGE.

Ces inventaires sont des **diagnostics de terrain** menés dans le cadre d'une **concertation** avec les **acteurs locaux** (agriculteurs, élus, propriétaires, association de pêche, de protection de la nature…) pour que la démarche soit transparente et que ce travail soit adopté par chacun.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

La reconnaissance des zones humides repose sur deux critères :

☑ **Un critère pédologique** : l'hydromorphie du sol. La présence de tâches d'oxydation témoigne d'une hydromorphie permanente ou temporaire du sol.

☑ **Un critère botanique** : Le repérage d'une végétation hydrophile caractéristique des milieux humides.

2.1 / Période d'inventaire

La période allant d'avril à septembre est la plus adaptée à l'établissement d'un tel inventaire. C'est, en effet, à cette saison que fleurissent les espèces végétales caractéristiques. Cependant, en intervenant pendant la période la plus sèche, les animateurs du Grand Bassin de l'Oust s'affranchissent de l'effet de conditions météorologiques pluvieuses qui pourraient fausser la méthode d'inventaire.

2.2 / Repérage amont sur cartographie

Dans un souci d'efficacité, un repérage préalable sur cartes IGN, planches cadastrales ou photos aériennes s'avère indispensable.

Il est également primordial que les animateurs du Grand Bassin de l'Oust soient accompagnés, au moins dans cette phase de repérage par des interlocuteurs locaux : élus, agriculteurs ou toutes autres personnes ayant une connaissance précise du territoire.

Cette première approche permet de relever:

- **l'hydrographie** : les différents ruisseaux et rivières sont le fil conducteur de la phase d'inventaire sur le terrain. La carte IGN ne faisant pas figurer un certain nombre de cours d'eau, étangs, mares et autres points d'eau, ces informations sont complétées au fur et à mesure par la phase terrain.

- **la topographie** : la phase de repérage permet de localiser les zones de thalwegs, soit les zones d'écoulement potentiel.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

2.3 / Classement des zones humides sur le terrain

2.3.1 / La cartographie

Chaque zone humide recensée est cartographiée et géo référencée de façon précise sur la base du système d'information géographique du Grand Bassin de l'Oust et se voit attribuer une dénomination propre. Les critères qui ont conduit à l'identification de la zone humide sont enregistrés et reliés à la cartographie.

Les photos aériennes constituent le support le plus adapté au traçage des zones humides inventoriées. Les animateurs du Grand Bassin de l'Oust peuvent également utiliser les cartographies réalisées dans un autre cadre, comme, par exemple, les classements des parcelles à risque de ruissellement des produits phytosanitaires.

L'unité cartographique de base n'est pas la parcelle cadastrale ni même la parcelle culturale mais l'entité hydrographique. Une parcelle culturale pourra ainsi être morcelée.

2.3.2 / Nomenclature des zones humides inventoriées

Le territoire de la commune a été divisé en **20 secteurs**. Ces secteurs ont été nommés à partir d'un lieu dit (ex : **La Montagne, Aucfer,…**). La dénomination des zones humides a été effectuée en fonction de ces secteurs et au moyen d'un numéro.

Par exemple, pour le secteur 1 : les zones humides commencent par p01-suivi du numéro,…

2.3.3 / La Grille de détermination et ses différents critères

Afin de pouvoir établir une cartographie précise, plusieurs critères de détermination ont été retenus :

a) Situation hydrographique

Il s'agit d'un des critères les plus importants à renseigner. En effet, sa situation par rapport au réseau hydrographique détermine le potentiel épurateur de la zone. Les zones humides peuvent être :

- ***Longitudinale (ou tampon)***

La zone humide borde un cours d'eau formé avec un lit identifié. Le cours d'eau ne divague pas habituellement dans la zone. Elle est alimentée par les eaux de ruissellement du versant. Elle éponge également l'eau du ruisseau lors des épisodes de crues.

La zone joue un rôle tampon entre le cours d'eau et les parcelles du bas-versant.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

- ***D'émergence***

Il s'agit de zone de suintement ou de résurgence de source. Il existe un échange entre les eaux souterraines et les eaux de surfaces pour arriver à la formation d'un cours d'eau.

C'est ce qu'on appelle couramment « une source »

- ***De diffusion***

Dans ce cas on parle de zone d'étalement où les eaux d'un ruisseau imprègnent la zone humide avant de se reformer. Ce sont des zones humides souvent en situation de confluence et localisées dans les fonds de vallées.

b) Différents types de milieu

Lors de l'inventaire des zones humides, l'équipe du GBO a caractérisé chaque milieu humide en fonction de la typologie **CORINE Biotope** connue pour être un standard européen et permettant d'identifier chaque type de milieu naturel en leur attribuant un code spécifique : le **code CORINE** *(cf. annexes)*. Certains de ces milieux sont reconnus d'intérêt communautaire d'après la directive Habitats faune flore de l'Union Européenne car ils représentent un refuge pour de nombreuses espèces qui en dépendent directement**.**

Certains de ces milieux sont dits prioritaires car ils ont fortement régressé et risquent aujourd'hui de disparaître ce qui aurait comme conséquence la disparition d'espèces strictement inféodées à ces milieux. Les milieux humides prioritaires sont les landes humides, tourbières et bois tourbeux qui nécessitant bien souvent des travaux de restauration et de gestion.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Les bois humides :

Milieux caractérisés par une strate arborée. On y distingue :

- **les saulaies riveraines ou marécageuses** *(code 44.1 ou 44.92)*

Ces zones humides sont le plus souvent des formations arborées à dominance de saules et installées en bordure de cours d'eau, d'étangs ainsi que dans les fonds de vallées humides. Peuplement feuillu de saules, parfois planté en épicéa ou en peuplier, ces bosquets s'installent sur des sols semi-humides à marécageux. La diversité de la strate herbacée dépendra de l'ensoleillement, du degré d'humidité et de la fertilité du sol.

- **les aulnaies-frênaies de bords de cours d'eau ou marécageuse** *(code 44.3 ou 44.91*

Forêts riveraines ou ripisylves caractérisées par un boisement dominé par les aulnes glutineux, les frênes ainsi que par une végétation herbacée dense et très diversifiée. Ce type d'habitat se forme généralement sur des sols lourds riches en dépôts alluviaux et soumis à des inondations périodiques plus ou moins prolongées. Les distinctions entre les différents types d'aulnaies s'effectuent surtout en fonction de la nature des sols et du cours d'eau ainsi que par leur position par rapport à ce dernier.

- les bois tourbeux à sphaignes de bouleaux et/ou de saules *(code 44.A1)*
(habitat reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Il s'agit de peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés. La dominance est assurée par le bouleau pubescent et on y trouve parfois du saule en sous bois. La state arbustive est très peu fournie alors que la strate muscinale (strate de mousses) a toujours un recouvrement très important avec surtout des sphaignes. La strate herbacée comporte souvent de la molinie, différentes laîches de milieux marécageux ainsi que plusieurs fougères de milieux inondés en permanence. On trouve ces milieux dans les vallées et le long des cours d'eau. Ces zones sont caractérisées par la présence d'une nappe élevée, souvent très proche de la surface avec une eau très pauvre en éléments nutritifs.

- les bois humides de bouleaux non marécageux *(code 41.B11)*
Ces bois de bouleaux ce différencient des bois tourbeux par le fait qu'ils se développent sur des sols non saturés en eau et ne présentent pas un sous bois couvert de sphaignes.

- les chênaies plus ou moins humides *(code 41.21)*

- **les plantations :** *de peupliers, de chênes exotiques, de conifères ou autres plantations de feuillus (code 83.321, 83.323, 83.31 ou 83.325)*

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

- **Les prairies humides:**

Formation végétale herbacée, fermée et dense, moins rase que la pelouse. Par extension, on appelle prairie en agriculture tous les herbages fauchés ou pâturés. On y distingue :

- les prairies humides oligotrophes diversifiées ou à molinies bleues *(code 37.3 ou 37.312)* (habitat reconnu d'intérêt communautaire)

Les prairies humides oligotrophes (pauvres en nutriments) se rencontrent aussi bien en fond de vallée que sur les plateaux à proximité des zones tourbeuses et des étangs oligotrophes. Ces milieux sont alimentés par des eaux peu chargées de ruissellement, de nappe ou pluviales. Sur le Grand Bassin de l'Oust, elles ont comme caractéristique d'être plus ou moins déconnectées de l'alimentation hydrique des zones environnantes par un réseau de haies et talus qui les protègent des arrivées d'eau trop riche en éléments.

- **les prairies humides mésotrophes à joncs acutiflores (***code 37.22)*

Ces prairies se caractérisent par une présence constante d'humidité et l'abondance de joncs en association avec de nombreuses graminées et plantes florifères. Le jonc diffus peut être présent voire même dominant lorsqu'il y a de forte pression de pâturage, mais c'est le jonc acutiflore qui reste l'élément déterminant.

La prairie à jonc acutiflore peut être confondue avec les prairies oligotrophes diversifiées mais ces dernières présenteront des espèces typiques des milieux oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) telles que le Cirse des anglais, le Carum verticillé, la Succise des prés et divers Carex.

- **les prairies humides eutrophes atlantiques, à joncs diffus ou à canche cespiteuse** *(code 37.21 ; 37.214 ; 37.217 et 37.241)*

Ces prairies sont développées sur des sols modérément riches à très riches en nutriments, mouillés ou humides, fauchées ou pâturées relativement régulièrement. Elles se caractérisent par une végétation plus ou moins commune et diversifiée et présentent des aspects divers et variés selon les espèces dominantes (Canche cespiteuse, Renoncule rampante, Poivre d'eau, Agrostis stolonifère,…). L'aspect du couvert végétal dépendra des pressions de pâturage, de l'hydromorphie et de la fertilisation. On trouve généralement ces formations dans les fonds de vallées et le long des cours d'eau.

- **Les prairie améliorées.** *(code 81.2)*

Ce sont d'anciennes prairies humides permanentes qui ont été retournées et implantées en herbe (ray-grass) ou des prairies temporaires incluses dans une rotation culturale. Elles sont souvent implantées en bordure de cours d'eau ou dans les bas fonds humides.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

- **Les mégaphorbiaies :**
  (habitat reconnu d'intérêt communautaire)

Les mégaphorbiaies sont des prairies naturelles à hautes herbes denses. Cet habitat est souvent lié au cours d'eau (rivières, ruisseaux voire fossés) et connaît des inondations fréquentes. Cet habitat dérive du défrichement des forêts alluviales des bords de cours d'eau ou de l'abandon des prairies humides. Les mégaphorbiaies forment des cordons en bordure de cours d'eau, des lisières et clairières forestières. Le sol y est humide, enrichi par les débris des pousses de l'année et par les limons et matières organiques apportées par les crues ou les eaux de ruissellement. On y distingue :

- *les communautés à reine des près et autres mégaphorbiaies (code 37.1)*
- *les prairies humides de transition à hautes herbes (code 37.25)*
- *les ourlets de cours d'eau et lisières forestières nitrophiles (code 37.7)*

- **Les magnocariçaies :** *(Code 53.21)*

Ces milieux sont dominés par des laîches (Carex) de grande à très grande taille, hautes de 50 à 150 cm, formant des nappes denses ou des touradons (grosses touffes très compactes, surélevées de plusieurs dizaines de cm par rapport au niveau moyen du sol). On trouve les magnocariçaies généralement le long des berges de rivières à courant lent, en bas fond humide, au niveau des rives de lacs et en queue d'étangs.

- **Les roselières :** *(Code 53.1)*

Il s'agit ici de formations herbacées dominées par une ou plusieurs espèces de roseau de plus ou moins grande taille, telles que les Phragmites, Massettes, Baldingères et Glycérie aquatique pour les plus fréquentes. Ces milieux colonisent toutes sortes de zones humides. Elles ceinturent les berges des étangs et gravières, mais aussi les bordures de rivières.

- **Les landes humides :** *(Code 31.1)*
  (habitat reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Généralement, on appelle « landes » des végétations ligneuses basses dominées par des bruyères et des ajoncs. Les landes humides atlantiques sont caractérisées par la dominance de bruyères à 4 angles, de bruyères ciliées et éventuellement d'ajoncs nains. Ces landes humides se développent sur des sols superficiels et acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaires. En plus des bruyères ciliées et à 4 angles, des sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfigène (production de tourbe) des Sphaignes peut exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

- **Les tourbières :** *(Code 54…)*

(habitat reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Sols très hydromorphes, très peu minéralisés presque exclusivement organiques et très acides (la tourbe). On y trouve une végétation très spécialisée capable de supporter des conditions extrêmes.
Les tourbières sont souvent en contact avec les landes humides ou à proximité de plans d'eau oligotrophes. Les habitats tourbeux sont reconnus d'intérêt communautaire prioritaire car ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales protégées en nette régression au niveau Européen. Les milieux tourbeux souvent délaissés nécessiteraient la mise en place de mesures de gestion adaptées à leur maintien..

- **Les cultures :** (Code 82.1)

Milieux artificialisés par l'exploitation humaine (maïs, blé, …).

- **Les jardins :** *(Code 85.3)*

Milieux entretenus par les hommes, pelouses ou potagers.

c) L'hydromorphie

Pour faciliter la détermination, la méthode ne retient que deux gradients d'humidité :

- **Hydromorphie permanente**: correspond à un milieu humide tout le long de l'année. L'eau est présente dans les premiers centimètres du sol.

- **Hydromorphie temporaire**: correspond à un milieu dit semi humide. Un assèchement estival est possible.

Il est relativement aisé de détecter visuellement la première catégorie de zones humides, en revanche, pour repérer les zones à hydromorphie temporaire, les animateurs du Grand Bassin de l'Oust se basent sur la végétation caractéristique quand ces zones sont occupées par des prairies. Si la parcelle est cultivée ou en l'absence de végétaux caractéristiques (fauche récente, etc.…), les animateurs du Grand Bassin de l'Oust utilisent la méthode de caractérisation des sols élaborée par J.-M. RIVIERE (ENSAR- INRA). Cette méthode permet de déterminer l'hydromorphie d'un sol à partir de l'observation des différents horizons du sol par des sondages manuels à la tarière.

L'hydromorphie est l'aspect que prend un sol en présence d'eau asphyxiante.

En présence d'un excès d'eau le privant d'oxygène de façon prolongée, le sol va prendre, au moins en partie, une couleur grise bleue à grise verte due à la présence de fer sous forme réduite.

Lorsque le niveau de la nappe d'eau diminue, le retour de l'oxygène provoque l'oxydation du fer qui prend alors une couleur rouille.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Ainsi, un sol entièrement gris est un sol gorgé d'eau en permanence, tandis qu'un sol où coexistent des taches grises et de rouille est un sol subissant une alternance de périodes d'asphyxie et de périodes plus sèches.

Sont classés comme hydromorphes les sols présentant cette alternance de taches grises et de rouille dès la surface (dans les 40 premiers centimètres). Quand le caractère hydromorphe du sol est ainsi mis en évidence, la parcelle est classée en hydromorphie temporaire.

d) Les espèces végétales caractéristiques

Afin d'affiner la détermination et de permettre des regroupements cartographiques, il est nécessaire de relever les espèces végétales caractéristiques des milieux recensés. Elles permettent d'apprécier par ailleurs, de façon plus objective, le gradient d'humidité des zones.

Ainsi, par exemple, on pourra observer :
Le jonc acutiflore, le jonc diffus, diverses espèces de renoncule, les bruyères ciliées et à quatre angles, les différents roseaux, la molinie bleue, l'oenanthe etc…

2.4 / Recensement des ruisseaux : les références réglementaires

Réglementairement, l'existence d'un cours d'eau est subordonnée :

- à la permanence du lit
- au critère naturel de ce cours d'eau
- à une alimentation en eau suffisante (ce dernier critère est apprécié au cas par cas par la jurisprudence)

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dans le cadre de la mise œuvre du SDAGE, fournit les critères suivants, dont trois au moins doivent être remplis pour que le segment de réseau soit identifié comme cours d'eau :

- présence pérenne d'un écoulement
- présence d'une berge
- différenciation du substrat en ce qui concerne le lit
- présence d'invertébrés aquatiques et/ou de végétation aquatique.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

3 / Résultats de l'inventaire cartographique de Rieux

3.1 / Le réseau hydrographique

La phase terrain de l'inventaire cartographique a permis de recenser **17,07 Km** de cours d'eau en plus des **34,63 Km** figurant sur les cartes de l'IGN (à l'échelle 1/25000).

En tout, la commune de **Rieux** compte donc **51 ,70 Km** de cours d'eau, qui correspondent à la définition ci-dessus (paragraphe 2.3.3 f).

L'inventaire a également permis de recenser **59 plans d'eau** de toutes tailles (mares, étangs, etc.) couvrant une surface **de 11,47 ha**.

Plusieurs ruisseaux débutent leurs cours à **Rieux** à partir de zones humides inventoriées. Ils peuvent donc connaître des périodes de tarissement de plusieurs mois (notamment en période estivale).

3.2 / Les zones humides de Rieux

3.2.1 / Surface et répartition des zones humides

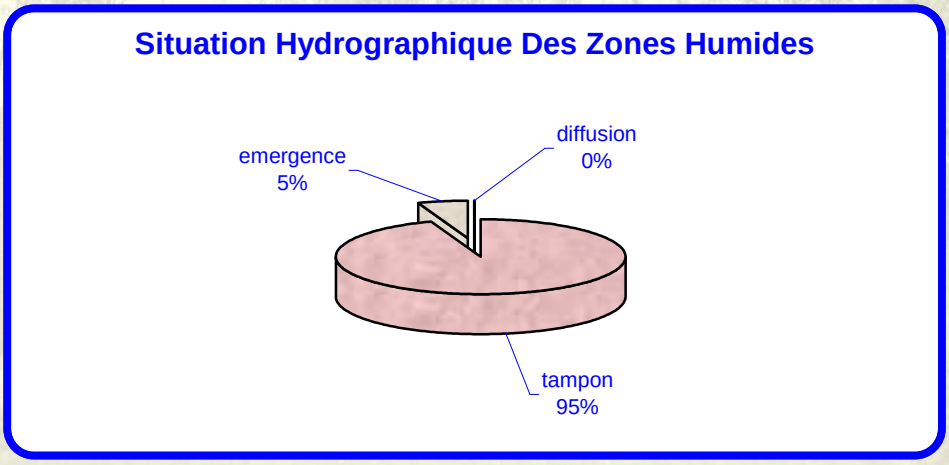
Les zones humides inventoriées sur la commune de **Rieux** couvrent une surface de **826ha30**. **Rieux** s'étend sur **2757 ha**.
Les zones humides représentent donc **30 % du territoire communal.**

476 Zones Humides distinctes ont été inventoriées et cartographiées.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

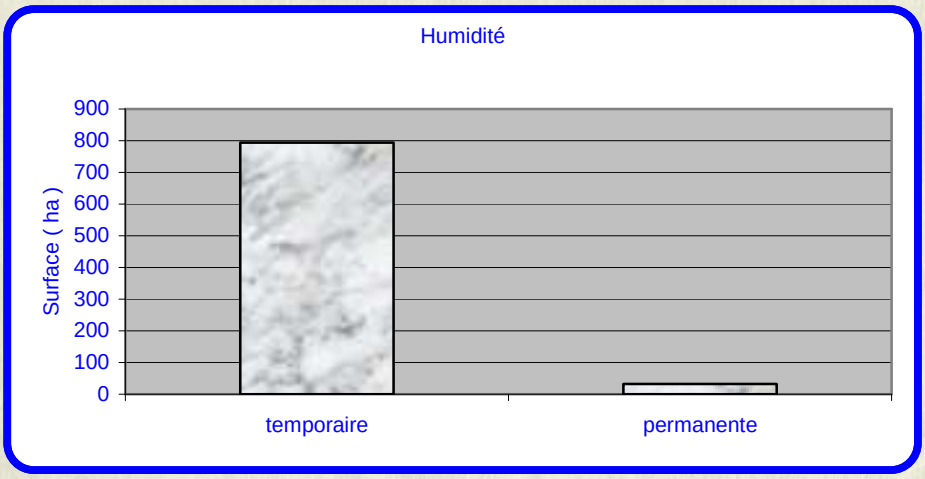
Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

3.2.2 / Situation des zones humides



Les zones humides de **Rieux** en situation longitudinale (tampon) par rapport au cours d'eau, sont majoritaires et représente **95 %** des zones humides recensées. Les zones d'émergence (sources) occupent une part moins significative des zones humides observées **(5 %)**.

3.2.3 / Humidité



La majorité des zones humides recensées à **Rieux** sont à hydromorphie temporaire. Elles représentent **793ha64**. Les zones humides à hydromorphie permanente représentent quand à elles **32ha66**.

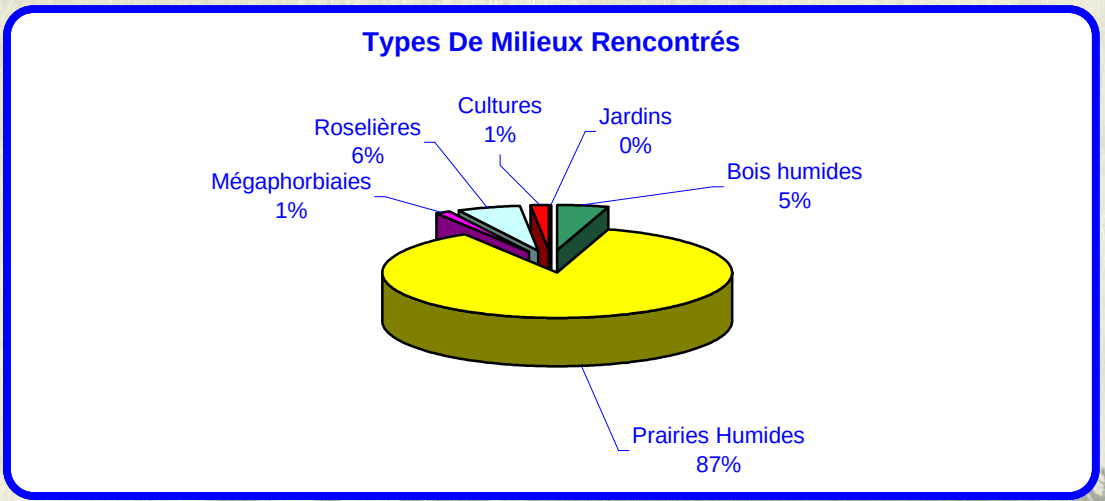
Ces degrés d'humidité sont parfois relatifs à la période d'inventaire. De nombreuses zones à hydromorphie permanente, notamment, sont quelquefois plus sèches en juillet / août. Plus largement, la plupart des zones humides de **Rieux** connaissent des périodes humides alternées annuellement avec des périodes plus sèches où le niveau de l'eau descend sous l'horizon de surface.

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

3.2.4 / Types de milieux rencontrés sur Rieux

Milieu	Code Corine	Caractéristiques	Surface (ha)
Bois Humides	44	Bois humides divers	6,70
	44.1	Saulaie riveraine	9,13
	44.92	Saulaie marécageuse	5,84
	44.3	Aulnaie - frênaie non marécageuse	6,10
	41.21	Chênaie atlantique humide	2,64
	41.B11	Bois de bouleaux humide	0,91
	41.51	Chênaie à bouleaux et molinie	0,32
	83.321	Plantations de peupliers	6,34
	83.325	Autres plantations de feuillus	0,27
			38,25
Prairies Humides	37.3	Prairie diversifiée	1,54
	37.22	Prairie à jonc acutiflore	19,07
	37.21	Prairie atlantique	604,79
	37.217	Prairie à jonc diffus	86,22
	81.2	Prairie améliorée	2,09
			713,71
Mégaphorbiaie	37.1	Communauté à reine des prés et autre mégaphorbaie	2,78
	37.25	Prairie humide de transition à hautes herbes	0,58
	37.7	Ourlet nitrophile des bords de cours d'eau et lisières forestières	7,97
			11,33
Roselières	53.1	espèces diverses de roseaux	**49,73**
Landes humides	31.1		**0,23**
Jardins	85.3		**1,00**
Cultures	82.1		**12,03**
TOTAL ZONES HUMIDES			**826,28**



Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex
Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

BIBLIOGRAPHIE

- **Guide d'orientation méthodologique pour l'inventaire des zones humides sur le Bassin de la Vilaine**

  J.C. CLEMENT - CAREN - CLE du SAGE Vilaine

- **Cahier des charges – Inventaires des zones humides – Version n°5 Octobre 2004**

  DDAF d'Ille et Vilaine

- **Aménagement, réseau hydrographique et diagnostic des parcellaires**

  ADASEA des Côtes d'Armor

- **Les zones humides de fonds de vallées et la qualité de l'eau en Bretagne – Mars 1997**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

ANNEXE

Code CORINE biotopes

Fiches techniques zones humides

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Typologie corine biotope des milieux humides

Milieux	Type	caractéristiques	corine	Descriptif
Bois humides	**Bois humide divers**	A hydromorphie variable	**44**	Boisements humides divers et variés dont la végétation n'est pas vraiment caractéristique des bois humides d
	Saulaie	riveraine (ripisylve)	**44.1**	Formation non marécageuse à dominance de saules, le long des cours d'eau et soumises à des inondations
		marécageuse très hydromorphe	**44.92**	Saulaie en permanence inondée ,douce amère, osmonde royale, iris, roseaux, oenanthe, carex, dorine à feuilles opposée...
	Aulnaie - Frênaie	des bords de cours d'eau à hydromorphie temporaire	**44.3***	Bois inondées périodiquement lors des crues mais cependant assez drainant :Aulne, frêne, saule , bouleau,sureau, noisetier, ail des ours, reine des prés, glycerie géante, iris, ortie, roseau, eupatoire, épilobe hirsute, houblon, douce amère, liseron, ronce bleue, cirse des marais,prêles, grand carex et fougères de sous bois humide, cardamine amère, valériane,angélique...
		marécageuse	**44.91**	Bois et fourrés en permanence inondée: Aulne , saule, carex, fougères, douce amère, liseron, osmonde royale, dorine à feuilles opposées, bourdaine
	Bois tourbeux à sphaignes	marécageux très hydromorphe	**44.A1****	tourbière colonisée de Bouleaux et/ou de Saules, de Bourdaines et de **Piment royal** présentant de **nombreuses sphaignes** en sous bois, accompagnées de Molinie, avec parfois dans les zones plus claires une flore relictuelle des tourbières telle que linaigrettes, bruyères, carex, narthécie, droseras, grassette du Portugal.
	Chênaie atlantique humide	hydromorphie temporaire	**41.21**	bois de Chênes pédonculés mixte (bouleaux, frênes, noisetier...) avec une végétation hétérogène en sous bois dont éventuellement la jacinthe des bois
	Chênaie à bouleaux et molinie	Sur sols gleyseux hydromorphes acide et peu drainant (podzols)	**41.51***	Formation a Chêne pédonculé en association avec du bouleau et de la bourdaine et dont le **sous bois est dominée par la molinie** en touradon ou en nappe selon le degré hydromorphie. Formation souvent envahie par la fougère aigle. On peut y retrouver quelques bruyères, la potentille tormentille, le chèvrefeuille...
	Bois de bouleaux humides	sur sol humide, acide mais non marécageux	**41.B11**	Formation humide de bouleaux accompagnée en sous bois par la molinie. Correspond à un stade de colonisation des prairies à molinie et des landes humides. Cette formation peut s'installer suite à une coupe à blanc d'un boisement favorisant ainsi une remonté de nappe. Des pins peuvent s'y développer mais le chêne n'est pas installé
	Plantations	de peupliers	**83.321**	peuplier (les peupleraies anciennes à hautes herbes (megaphorbiaie) sont classifiable en: **83.3211)**
		de chênes exotiques	**83.323**	chêne rouge d'Amérique ou chêne des marais
		de conifères	**83.31**	Plantation en zone à hydromorphie temporaire d' épicéas, pins maritime, pins sylvestre, douglas...
		autres plantations de feuillus	**83.325**	divers
Prairies humides	**Oligotrophes**	diversifiées	**37.3***	Sur sol préservés des apports minéraux. Présence de molinie, lotier des marais, jonc acutiflore, hydrocotyle, carum verticillé, violette des marais, sucise des prés, campanule à feuilles de lierre, orchidées, scorzonaire humble, mouron faible, divers carex, sphaignes et autres mousses. Formation se raréfiant en Bretagne suite a l'enrichissement des eaux de surface par les sels minéraux.
		à molinie bleue	**37.312**	Dominance de molinie et de quelques espèces des prairies Oligotrophes diversifiées. Faciès dégradé du **37.3** souvent du à une déprise agricole
	Mésotrophes (à eutrophe)	à jonc acutiflore (et graminées)	**37.22**	Prairie à forte humidité avec jonc acutiflore, lychnis fleur de coucou, houlque laineuse, cardamine des pré, renoncule flammette, hydrocotyle, graminée..
	Eutrophes	atlantique	**37.21**	Toutes prairies humides semi naturelles à flore spontanée ne correspondant aux autres catégories (y compris vieilles jachères et bandes enherbées)
		à Canche cespiteuse	**37. 214**	Prairie à touffes de Canches cespiteuse se développant souvent le long des cours d'eau sur des prairies humides inondables à sol assez lourd.
		à Jonc diffus	**37.217**	Moins humide que **37.22.** Absence du jonc acutiflore. Le jonc diffus est disséminé dans une formation à graminées et autres plantes hygrophiles
		à grands joncs (jonchaie haute)	**37. 241**	Colonie quasi monospécifique de grands joncs sur pâturages intensément pâturés
		améliorée (artificialisée)	**81,2**	Prairie dominée par le Ray Grass Anglais ou d'autre graminées semées. Si elles ne sont pas temporaires ces prairies évoluent dans le temps vers **37.21**
Mégaphorbiaies	**Communautés à Reine des prés et autres Mégaphorbiaies**	Formations à hautes herbes denses, en cours de déprise agricole, installées sur sol riche et évoluant naturellement vers un boisement spontané humide du **44**...	**37.1***	reine des prés, angélique sylvestre, cirse des marais, épilobe hirsute, valériane officinale, salicaire, lysimaque roseaux, eupatoire, menthes, oenanthe
	Prairie humides de transition à hautes herbes		**37.25***	Prairie récemment abandonnée évoluant vers 37.1 avec de la Reine des prés,des roseaux, des eupatoires..., et en plus de nombreuses graminées. Les jeunes plantations d'arbres sur les prairies à hautes herbes sont codifiées en mégaphorbiaies **37**...
	ourlet de cours d'eau et lisière forestière nitrophiles		**37.7***	orties, liseron des haie, gaillet grateron, compagnon rouge, herbe à robert, violettes, iris, roseaux, eupatoire, épilobe hirsute, gaillet croisette, menthes, alliaire officinale, ronces
Magnocariçaies	**Espèces diverses de carex**		**53.21**	Touradon de carex paniculé ou importante communauté d'autres espèces de carex en touradon ou en nappe.
Roselières	**Espèces diverses de roseaux**	inondées à semi humide	**53.1**	communauté de roseaux tels que phragmites, phalaris (baldingère), massettes, iris, rubaniers, glycerie,,, accompagnés de ligneux en cas de déprise
Landes humides	**tourbeuses à semi tourbeuses**	sur sol pauvre et maigre, acide et moyennement hydromorphe	**31.1****	Bruyère à quatre angles, bruyère ciliée, ajonc nain, molinie, genêt des Anglais, pédiculaire des marais, gentiane pneumonanthe, ,orchidées, quelques sphaignes. Il est préférable de classer en **31.1** les bois clairsemés et les jeunes plantations présentant encore un faciès dégradé de lande (sous bois riche en bruyère et molinie)
Tourbières	**acide à sphaignes**	sur sol a gleys, pauvre, acide et très hydromorphe (tourbe)	**54...****	Narthécies, sphaignes, linaigrettes, droséras, trèfle d'eau, potamots à feuilles de renouées, millepertuis des marais, mouron faible, scirpe cespiteux, molinie, saule rampant, piment royale. En cas d'abandon les tourbières évoluent vers **44.A1** (habitat prioritaire).
Cultures			**82.1**	Cultures de maïs, céréales ou autres, pratiquées en zone à hydromorphie souvent saisonnière. (Trace d'hydromorphie dans le sol ou végétation hygrophile résiduelle)
Jardins			**85.3**	Jardins ornementaux ou potagers en zone présentant des traces hydromorphie dans le sol.
				*** Habitats reconnus d'intérêt communautaire ** habitats reconnus d'intérêt communautaire et prioritaires** *D'après la Directive Habitats de l'U.E*

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Saulaies

Code CORINE : *44.1 : « Formation riveraines de saules »*
44.92 : « Saussaies marécageuses »

✓ Présentation de l'habitat :

Ces zones humides sont le plus souvent des formations arborées à dominance de saules, installées en bordure de cours d'eau, d'étangs et dans les fonds de vallées humides. Peuplement feuillu de saules, parfois planté en épicéa ou en peuplier, ces bosquets s'installent sur des sols semi-humides à marécageux. La diversité de la strate herbacée dépendra de l'ensoleillement, du degré d'humidité et de la fertilité du sol.

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Ces milieux boisés bien que plus pauvres en espèces végétales que les milieux ouverts ont un rôle de refuge et de source de nourriture pour de nombreuses espèces. Les saulaies notamment présentent un intérêt pour la faune en temps que zone refuge lorsqu'elles sont en mosaïque avec des milieux ouverts. Comme toutes zones humides, ces boisements humides jouent également un rôle important en matière de protection de la qualité des eaux en participant a l'épuration naturelle de celle-ci grâce au piégeage des phosphates et à la dénitrification de l'eau par les bactéries du sol. Les boisements situés dans le lit majeur participent de façon importante à l'écrêtement des crues, en freinant le courant, et en protégeant également les berges de l'érosion. Enfin on notera la valeur paysagère des ripisylves (boisement au bord des rivières).

⁎ Intérêt pour la biodiversité
Zone de nourrissage, refuge, reproduction, ombrage des cours d'eau, corridor biologique…

⁎ Rôle épurateur
Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension...

⁎ Rôle régulateur et anti érosif
Écrêtement et étalement des crues, maintien des berges…

⁎ Intérêt paysager
Les ripisylves donnent au rivière une intérêt paysager, grâce à l'alternance de zones ouvertes (claires) et fermées (ombragées)

✓ Dynamique et menaces

Stade ultime de l'évolution des milieux ouverts humides, les saulaies sont principalement menacées par les plantations d'arbres en zone humide (populiculture, chêne des marais) souvent accompagnées de travaux lourds de drainage. Une saulaie âgée peut évoluer vers une Aulnaie rivulaire reconnu d'intérêt communautaire. On note que dans certains cas les saulaies se sont développées suite à une déprise agricole des prairies humides. Une coupe à blanc de certaines saulaies peut permettre la réouverture d'anciennes prairies humides plus intéressante d'un point de vue biodiversité et épuration des eaux.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Remplacement par une plantation (peupliers, résineux,…)
- Mise en culture

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Conserver ces milieux le long des cours d'eau (maintien des berges, fonction de corridor écologique,…)
- Exploitation raisonnée en taillis courte rotation pour la filière bois
- Veiller au maintien de ce milieu pour le principe de mosaïque d'habitat
- Favoriser un peuplement d'arbres d'âges et de taille différentes
- Réouverture et mise en pâture de certaines parcelles

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Aulnaies- (frêna

Code CORINE : ***44.3 : « Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleu***
44.91 : « Bois marécageux d'Aulnes »

Code Habitat : 91 E0c **d'INTERET COMMUNAUTAIRE**

✓ Présentation de l'habitat :

Forêts riveraines ou ripisylves caractérisées par un boisement dominé par les aulnes glutineux et les frênes et par une végétation herbacée dense et très diversifiée. Ce type d'habitat se forme généralement sur des sols lourds riches en dépôts alluviaux et soumis à des inondations périodiques plus ou moins prolongées. Les distinctions entre les différents types d'aulnaies se font surtout en fonction de la nature des sols et du cours d'eau et de leur position par rapport à celui-ci.

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Il s'agit là d'un type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques humaines) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. Ces milieux présentent des complexes d'habitats variés offrant de multiples niches écologiques à la faune. De plus, en interaction directe avec l'hydrosystème (régime de nappe, régime hydrique, inondations…), ces milieux assurent de multiples fonctions en faveur de l'eau d'une manière quantitative et qualitative. L'intérêt patrimonial est donc élevé. Notons cependant que les aulnaies en permanences inondées dite marécageuses (44.91) ne sont pas reconnues d'intérêt communautaire d'où l'intérêt de les distinguer.

- ***Réservoir de biodiversité***
  Zone de nourrissage, refuge, reproduction, abri d'une flore diversifiée, rôle de corridor écologique…
- ***Rôle épurateur***
  Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension...
- ***Rôle régulateur et anti-érosif***
  Écrêtement et étalement des crues, maintien des berges…
- ***Valeur patrimoniale***
  Habitat peu représenté (populations reliques)
- ***Intérêt paysager***
  Les ripisylves participent à rendre un caractère naturel aux rivières.

✓ Dynamique et menaces :

Stade ultime de l'évolution des milieux humides ouverts, les boisements humides dont les aulnaies font parties peuvent dépérir suite à un assèchement du milieu. Le drainage, l'abaissement de la nappe, les plantations en zone humide (peupliers notamment) participent aux modifications des conditions essentiellement à ce type d'habitat. La maturation de la strate arborescente est plus ou moins élevée selon le niveau de l'eau : 1) Aulne seul en conditions assez engorgées ; 2) Aulne et Frêne en situation moyenne ; 3) Aulne, Frêne, Chêne pédonculé dispersé, dans la partie la plus surélevée. Les caractéristiques du milieu étant essentiellement liées aux conditions du sol et hydrologiques du site.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Plantation d'arbres (peupliers, chênes exotiques, résineux…)
- Coupe à blanc
- Entretien ou restauration de ripisylves non raisonnés (travaux lourds)

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (Eau trop chargée, polluée…)
- Exploitation limitée à quelques arbres avec maintien du couvert herbacé
- Intervention en période sèche pour éviter la dégradation des sols
- Favoriser un peuplement d'arbres d'âges et de taille différentes
- Supprimer les essences introduites envahissantes
- Préserver la dynamique des cours d'eau (étalement des crues)

INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Bois tourbeu

Code CORINE : *44.A1 : « Bois de Bouleaux à Sphaignes »*

Code Habitat : 91DO : **d'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE**

✓ Présentation de l'habitat :

Il s'agit de peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés. La dominance est assurée par le bouleau pubescent a on trouve parfois du saule en sous bois. La state arbustive est très peu fournie alors que la strate muscinale (strate de mousses) a toujours un recouvrement très important avec surtout des sphaignes. La strate herbacée comporte souvent de la molinie, différentes laîches de milieux marécageux ainsi que plusieurs fougères de milieux inondés en permanence. On trouve ces milieux dans les vallées et le long des cours d'eau. Ces zones sont caractérisées par la présence d'une nappe élevée, souvent très proche de la surface avec une eau très pauvre en éléments nutritifs.

× Intérêt fort pour la biodiversité
(Espèces spécialisées, diversité d'habitat (micromilieux), zone de nourrissage, de refuge, de reproduction…)

× Rôle épurateur
(Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension, rétention de sédiments...)

× Rôle régulateur
(Écrêtement et étalement des crues…)

× Intérêt cynégétique
(Zone de refuge pour la faune sauvage, souille à sanglier, taillis clair apprécié des bécasses…)

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Ce type d'habitat est **rare**, **dispersé** et représenté par de **faibles étendues** souvent fragmentées. Il est **prioritaire** au titre de la **Directive Habitats**. L'intérêt de ce milieu réside principalement dans son cortège floristique représenté par des espèces étroitement spécialisées et parfois rares. La diversité bryologique (mousse) peut être très remarquable pour certaines tourbières, il peut exister des taxons rares à l'échelle régionale voire nationale. D'une manière générale, ces milieux présentent un intérêt particulier pour la biodiversité de part la grande diversité de micro-milieux engendrés (mosaïque d'habitat) (chablis, mares, tapis de mousses,…). Par ailleurs, ces zones humides jouent un rôle non négligeable dans la régulation du réseau hydrographique (prévention des inondations, rétention des sédiments, d'éléments nutritifs…). Enfin, on notera également l'intérêt cynégétique (espèces sauvages chassées) de ces milieux.

✓ Dynamique et menaces

Les tourbières boisées sont des milieux particulièrement rares et étroitement dépendant des propriétés du sol et de la présence d'eau. Cet habitat dépend de la ressource en eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Si l'impluvium (zone de captage et de stockage des eaux de pluie) du site n'est pas modifié (absence de drainage) l'habitat évolue peu et reste stable car la croissance des arbres y est très lente. Toutefois, en cas d'apport d'une eau chargée en éléments nutritifs et de dessèchement léger, des processus de minéralisation modifient les caractéristiques du sol et la végétation peut évoluer vers une aulnaie à flore plus banale. Plusieurs menaces pèsent sur cet habitat, tels que : une modification du régime des eaux (drainage, pompage…), les plantations, une pollution ou eutrophisation des eaux imprégnant le sol qui favorise le développement de l'Aulne, le feu et les coupes rases qui modifient alors profondément la végétation

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Toutes pratiques sylvicoles susceptibles de modifier la diversité naturelle (plantations, coupe rase, passage d'engins lourds,…)
- Feux, gestion par brûlis
- Surfréquentation (dérangement de la faune, piétinement, déchets, …)

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Aucun apport de produits sur la zone
- Appliquer des pratiques sylvicoles douces (régénération naturelle, prélèvement modéré, débardage depuis les chemins, …)
- On s'attachera à maintenir la mosaïque existante de micromilieux : chablis, vasques, mares, ruisselets…

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Chênaies Acidiph

Code CORINE : *41.51 : « Bois de chênes pédonculés et de Bouleaux »*
Code Habitat : 9190 d'INTERET COMMUNAUTAIRE

✓ Présentation de l'habitat :

La chênaie acidiphile est souvent installée sur des sols acides, pauvres en éléments minéraux et la plupart du temps gorgés d'eau jusqu'en surface. On y trouve des chênes pédonculés en association avec du bouleau et de la bourdaine. Le sous bois est généralement colonisé par la molinie et peut être envahie par la fougère aigle. Les chênes qui s'y développent sont généralement peu développés et leurs fûts sont courts et rarement droits. La présence de bruyères, de potentille tormentille, de chèvrefeuille est parfois observée.

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Malgré une aire de répartition assez vaste, cet habitat occupe généralement des surfaces très faibles. Reconnu d'**intérêt communautaire** par la **Directive Habitats**, les chênaies acidiphiles présentent une valeur forestière quasi nulle. Toutefois, leurs positions topographiques font de ces milieux de véritables zones tampons concentrant et redistribuant progressivement les eaux de ruissellement. Ces zones humides jouent donc un rôle important dans la régulation du réseau hydrographique. Ces milieux présentent également un intérêt en terme de biodiversité lorsqu'elles sont en mosaïque avec des milieux ouverts. L'engorgement prolongé des ces milieux en fait des zones intéressantes pour les amphibiens.

- ***Intérêt pour la biodiversité***
  Zones de refuge, fossés et ornières intéressants pour les Amphibiens…
- ***Rôle épurateur***
  Assimilation de polluants…
- ***Rôle régulateur et anti érosif***
  Stockage et relarguage progressif des eaux de ruissellements…
- ***Valeur patrimoniale***
  faible étendue spatiale
- ***Intérêt paysager***
  Mosaïque d'habitat, localisation ponctuelle…

✓ Dynamique et menaces

Ces formations sont étroitement liées aux caractéristiques du sol et à la présence d'eau. Généralement installés dans des dépressions concentrant les eaux de ruissellements, ces milieux sont d'abord colonisés par la Molinie puis par la Bourdaine et le Saule oreillettes. L'installation des chênes pédonculés fait suite au stade pionnier forestier à Bouleaux. Cet habitat bien que présentant des surfaces réduites semble relativement stable pour peu qu'il ne subisse aucune perturbation importante. La transformation des peuplements est difficile et très peu rentable, toute production forestière est fortement déconseillée.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Coupes brutales et taille trop importantes
- Passage d'engins sur la zone
- Opération de dessouchage
- Application de pesticide

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Maintenir un couvert maximal, maintien au maximum des arbustes
- Conserver les essences secondaires
- Veiller au maintien de ce milieu pour le principe de mosaïque d'habitat

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

! Ne pas confondre cet habitat avec des formes de dégradation de hêtraies-chênaies

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Prairies mésotro
à jonc acutiflore

Code CORINE : *37.22 « Prairie à jonc acutiflore »*

✓ Présentation de l'habitat :

Ces prairies se caractérisent par une présence constante d'humidité et l'abondance de joncs en association avec de nombreuses graminées et plantes florifères. Le jonc diffus peut être présent voire même dominant lorsqu'il y a de forte pression de pâturage, mais c'est le jonc acutiflore qui reste l'élément déterminant. La prairie à jonc acutiflore peut être confondue avec les prairies oligotrophes diversifiées mais ces dernières présenteront des espèces typiques des milieux oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) telles que le Cirse des anglais, le Carum verticillé, la Succise des prés et divers Carex.

- ***Réservoir de biodiversité***
  Zone de nourrissage, refuge, reproduction
- ***Rôle épurateur***
  Dénitrification, piégeage des particules d'érosion ou de ruissellement,...
- ***Rôle régulateur***
  Écrêtement et étalement des crues, soutien d'étiage,...
- ***Intérêt économique***
  Production tardive de fourrage (en été)

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les prairies humides à jonc acutiflore sont des éléments importants pour la biodiversité générale. Elles jouent également un rôle dans la régulation des flux en restituant l'eau progressivement au cours d'eau et en limitant ainsi les pics de crues. Comme l'ensemble des zones humides, les prairies ont un rôle épurateur non négligeable, toutefois lorsqu'elles sont fertilisées celui-ci sera très restreint voire nul. D'un point de vue économique, la production de fourrage reste moyenne et exploitable tardivement du fait de l'hydromorphie de ces zones.

✓ Dynamique et menaces

Ces milieux fortement soumis aux pressions agricoles, subissent des retournements fréquents accompagnés de fertilisation et de désherbage chimique qui dégrade considérablement l'intérêt pour la biodiversité et le pouvoir épurateur de ces zones humides. Lorsqu'elles ne présentent pas une hydromorphie permanente (constamment mouillée), ces parcelles sont régulièrement mises en culture. On peut noter également que le fort pâturage de ces prairies entraînent un piétinement et donc un tassement important du sol engendrant l'apparition du joncs diffus peut appétant pour le bétail.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATION :

- Retournement et mise en culture
- Inclure les zones humides dans les plans d'épandage
- Plantation d'arbres (peupliers...)
- Fertilisation et amendement calcique (limitant le pouvoir épurateur de la zone humide)
- Application de pesticide (sauf traitement plant par plant)

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

BONNES PRATIQUES :

- Maintient d'une activité agricole permettant l'entretien par fauche et/ou pâturage à faible chargement
- Eviter ou espacer les réfections de prairies
- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée...)
- Eviter la fermeture du milieu (gestion du développement des arbres et arbustes)
- Curage raisonné de la matière organique accumulée dans les fossés pour maintenir accessible les parcelles

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Prairies humi… artificialisées

Code CORINE : *81.2 : « Prairies humides améliorées »*



✓ Présentation de l'habitat :

Ce sont d'anciennes prairies humides permanentes qui ont été retournées et implantées en herbes (ray-grass) ou des prairies temporaires incluses dans une rotation culturale. Elles sont souvent implantées en bordure de cours d'eau ou dans les bas fonds humides.

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les prairies humides artificialisées ont un intérêt très limité pour la biodiversité lorsqu'elles sont récentes, Leur intérêt augmente au fur et à mesure qu'elles vieillissent avec l'apparition d'une flore spontanée caractéristique des prairies humides atlantiques. Ces milieux permettent l'étalement et le ralentissement des flux vers les vallées en stockant et en restituant progressivement l'eau au cours d'eau. Les prairies humides artificielles présentent un rôle épurateur très important à condition qu'elles soient peu ou pas fertilisées, chaulées ou trop souvent retournées. La productivité fourragère est en générale assez bonne d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

- ***Rôle épurateur***
(Dénitrification, filtration de matière en suspension…)
- ***Rôle régulateur***
(Écrêtement et étalement des crues)
- ***Intérêt économique***
(Production fourragère de qualité)

✓ Dynamique et menaces

Sans gestion ni entretien particulier, ces prairies évoluent naturellement vers la prairie humide atlantique puis vers la mégaphorbiaie, suivi de l'installation des boisements humides fermés.
En cas de fort pâturage, le jonc diffus sera favorisé et aura tendance à se développer fortement. Un amendement calcique aura pour effet la régression des joncs mais aura tendance à favoriser la minéralisation de la matière organique. En absence de fertilisation ou d'alimentation par des eaux riches, certaines de ces prairies peuvent évoluer vers des prairies humides oligotrophes d'intérêt communautaire et prioritaire.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATION :

- Travail profond du sol, mise en culture
- Inclure les zones humides dans les plans d'épandage
- Plantation d'arbres (peupliers…)
- Application de pesticide (sauf traitement plant par plant)
- Fertilisation et amendement calcique (limitant le pouvoir épurateur de la zone humide)

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

BONNES PRATIQUES :

- Espacer dans le temps les réfections et retournement de prairies
- Favoriser une conversion des prairies humides temporaires (incluses dans un système de rotation culturale) en prairie permanentes
- Curage raisonné de la matière organique accumulée dans les fossés pour maintenir accessible les parcelles
- Maintient d'une activité agricole permettant l'entretien par fauche et/ou pâturage à faible chargement
- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention, il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Prairies humi
atlantiques eutrophes

Code CORINE : ***37.217 : « Prairies à Jonc diffus »***
37.241 : « Pâtures à grand jonc »
37.214 : « Prairie a Canche cespiteuse »

✓ Présentation de l'habitat :

Ces prairies sont développées sur des sols modérément riches à très riches en nutriments, mouillés ou humides, fauchées ou pâturées relativement régulièrement. Elles se caractérisent par une végétation plus ou moins commune et diversifiée et présentent des aspects divers et variés selon les espèces dominantes (Canche cespiteuse, Renoncule rampante, Poivre d'eau, Agrostis stolonifère,…). L'aspect du couvert végétal dépendra des pressions de pâturage, de l'hydromorphie et de la fertilisation. On trouve généralement ces formations dans les fonds de vallées et le long des cours d'eau.

- ***Réservoir de biodiversité***
  Zone de nourrissage, refuge, reproduction
- ***Rôle épurateur***
  Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension...
- ***Rôle régulateur***
  Écrêtement et étalement des crues

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les prairies humides atlantiques sont des milieux important pour la biodiversité d'une manière générale. Elles présentent un pouvoir épurateur fort à condition qu'elles ne soient pas trop souvent chaulées, retournées ou fertilisées. Elles jouent également un rôle dans la régulation des flux en restituant l'eau progressivement au cours d'eau et en limitant ainsi les pics de crues. D'un point de vue économique, elles présentent des qualités fourragères plutôt bonne à condition que les joncs diffus n'y soient pas trop développés.

✓ Dynamique et menaces

Une forte pression de pâturage va favoriser les espèces nitrophiles (se développant sur sols riches en nutriments) ainsi que des refus de pâture peu appétant comme le joncs diffus. Un pâturage intensif aura pour conséquence une banalisation du milieu (perte de diversité végétale) pouvant aboutir dans les cas extrême à une couverture végétale quasi monospécifique que sont les pâtures à grands joncs. Dans le cas inverse d'une déprise agricole le milieu évoluera vers une mégaphorbiaie suivie par des fourrés pré-forestiers et un boisement humide.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATION :

- Travail profond du sol, mise en culture
- Inclure les zones humides dans les plans d'épandage
- Plantation d'arbres (peupliers…)
- Fertilisation et amendement calcique (limitant le pouvoir épurateur de la zone humide)
- Application de pesticide (sauf traitement plant par plant)

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

BONNES PRATIQUES :

- Maintient d'une activité agricole permettant l'entretien par fauche et/ou pâturage à faible chargement
- Espacer dans le temps les réfections et retournement de prairies
- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Eviter la fermeture du milieu (gestion du développement des arbres et arbustes)
- Curage raisonné de la matière organique accumulée dans les fossés pour maintenir accessible les parcelles

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Prairies humi… oligotrophes diver…

Code CORINE : *37.3 : « Prairies humides oligotrophes »*
37.312 : « Prairies acides à Molinie »

Code Habitat : 6410 **d'INTERET COMMUNAUTAIRE**

✓ Présentation de l'habitat :

Les prairies humides oligotrophes (pauvres en nutriments) se rencontrent aussi bien en fond de vallée que sur les plateaux à proximité des zones tourbeuses et des étangs oligotrophes. Ces milieux sont alimentés par des eaux peu chargées de ruissellement, de nappe ou pluviales. Sur le Grand Bassin de l'Oust, elles ont comme caractéristiques d'être plus ou moins déconnectées de l'alimentation hydrique des zones environnantes par un réseau de haies et talus qui les protègent des arrivées d'eau trop riche en éléments.

× Réservoir de biodiversité
(Zone nécessaire aux cycles biologiques d'espèces rares, espèces spécialisées, zone de nourrissage, refuge, reproduction)

× Rôle régulateur
(Écrêtement et étalement des crues)

× Intérêt paysager
(Prairie florifère)

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

L'intérêt majeur de ce type d'habitat réside essentiellement dans sa grande diversité floristique typique des prairies maigres et de la faune associée. Ces milieux sont devenus relativement rares sur le Grand Bassin de l'Oust du fait de l'arasement des talus et de l'enrichissement des eaux de surface. Reconnus d'**intérêt communautaire** au titre de la **Directive Habitats**, les prairies humides oligotrophes sont essentielles à la survie de nombreuses espèces animales dont les insectes pollinisateurs. Outre leurs forts intérêts pour la faune et la flore, ces prairies jouent également un rôle dans la régulation et dans une moindre mesure sur l'épuration des eaux.

✓ Dynamique et menaces

Ces habitats de prairies humides oligotrophes diversifiées, jadis très répandus, sont en très forte régression et sont dans de nombreuses régions extrêmement menacés. La baisse de la nappe (drainage, pompage,…), mais aussi l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, peuvent favoriser le développement de la Molinie qui peut devenir très dominante. Ces stades de prairie humide à Molinie sont des variantes moins diversifiées de l'habitat mais ces états sont réversibles suite à une gestion agricole adaptée. La menace principale sur ces milieux reste la fertilisation directe ou indirecte (arrivée d'eau de l'amont).

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Travail du sol, mise en culture
- Traitements phytosanitaires, fertilisation et amendements
- Inclure la zone humide dans les plans d'épandage
- Plantation d'arbres (peuplier, résineux,..)

Ces pratiques peuvent être irréversibles pour le milieu

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

BONNES PRATIQUES :

- Ni fertilisations, Ni phytosanitaires
- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Gestion par fauche tardive et centrifuge avec exportation (pour limiter l'enrichissement du sol et respecter les cycles biologiques des espèces)
- Pâturage à faible chargement en période estivale (pour éviter le surpiétinement)
- Eviter la fermeture du milieu (gestion du développement des arbres et arbustes)
- Conserver le réseau de haies et talus protégeant le milieu des parcelles environnantes

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Landes humides atl

Code CORINE : *31.12 : « Landes humides méridionales »*

Code Habitat : 4020 **d'INTERET COMMUNAUTAIRE et PRIORITAIRE**

✓ Présentation de l'habitat :

Généralement, on appelle « landes » des végétations ligneuses basses dominées par des bruyères et des ajoncs. Les landes humides atlantiques sont caractérisées par la dominance de bruyères à 4 angles, de bruyères ciliées et éventuellement d'ajoncs nains. Cette lande humide se développe sur des sols superficiels, acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaire. En plus des bruyères ciliées et à 4 angles, des sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfigène (production de tourbe) des Sphaignes peut exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.

- ***Intérêt fort pour la biodiversité*** (Refuge pour de nombreuses espèces rares et menacées, zone de reproduction, corridor écologique…)
- ***Rôle régulateur*** (Effet éponge : régulation hydraulique…)
- ***Intérêt paysager*** (Mosaïque d'habitat, milieu typique,…)

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Autrefois répandues, les surfaces de landes humides ont à ce jour considérablement diminué. Leur aire de répartition est assez limitée ce qui en fait un habitat rare à l'échelle de la France et de l'Europe. Ainsi l'union européenne a reconnu cet habitat **d'intérêt communautaire** et **prioritaire** au titre de la **Directive Habitats**. Les landes humides abritent des communautés animales et végétales souvent rares et menacées, spécialisées et adaptées à des contraintes environnementales fortes (acidité, pauvreté en éléments minéraux, humidité élevée pouvant contraster avec des phases de sécheresse). La lande humide constitue un milieu indispensable au cycle biologique de nombreuses espèces animales, notamment certains oiseaux tels que le Courlis cendré, les Busards cendré et Saint-Martin, ainsi que pour la Fauvette pitchou. Dans certains cas les landes humides s'installent en périphérie de zones tourbeuses et confèrent à ces milieux un intérêt écologique renforcé et assurant une transition avec les milieux environnants.

✓ Dynamique et menaces

Autrefois exploitées de manière artisanale et raisonnée pour les nombreuses ressources naturelles qu'elles offraient (litière, fourrage,…), la plupart des landes humides ont été abandonnées avec la déprise agricole. En l'absence d'entretien, cet habitat évolue spontanément vers un boisement spontané. Cette fermeture du milieu s'accompagnant de la perte d'une biodiversité spécifique. Parallèlement à leur abandon, de nombreuses landes ont fait et font encore l'objet de mise en culture ou de plantation, généralement précédées de drainage, d'apports d'amendements ou de travaux du sol, qui ont entraîné la destruction irréversible de milliers d'hectares de landes humides.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Travail du sol, mise en culture (fertilisation, pesticide, amendement, retournement…)
- Plantation d'arbres (pins…)
- Traitements phytosanitaires et fertilisation d'une manière générale

Ces pratiques peuvent être irréversibles pour le milieu

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Gestion du développement des arbres et arbustes (éviter la fermeture du milieu)
- Fauche tardive avec exportation du produit de coupe pour éviter l'enrichissement du milieu
- Décapage du couvert végétal sur certaines zone pour favoriser certaines espèces pionnières rares

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention, il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Magnocariçaie

Code CORINE : *53.21 : «Peuplements de grandes Laîches »*

✓ Présentation de l'habitat :


en touradons

Ce milieu est dominé par des laîches (Carex) de grande à très grande taille, hautes de 50 à 150 cm, formant des nappes denses ou des touradons (grosses touffes très compactes, surélevées de plusieurs dizaines de cm par rapport au niveau moyen du sol). On trouve les magnocariçaies généralement le long des berges de rivières à courant lent, en bas fond humide, au niveau des rives de lacs et en queue d'étangs.


en nappe

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Bien que possédant un peuplement d'espèces végétales assez uniforme, la magnocariçaie est susceptible d'abriter des plantes rares ou en régression. C'est également une zone de reproduction et de nourrissage d'espèces animales liées à des eaux peu profondes (amphibiens, invertébrés…). Elle joue également un rôle tampon important de filtre des sources de pollution terrestres et contribue à la réduction de l'eutrophisation des plans d'eau et rivières en piégeant les nutriments lors des périodes de submersion.

- ***Réservoir de biodiversité*** (Zone de nourrissage, refuge, reproduction)
- ***Rôle épurateur*** (Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension...)
- ***Rôle régulateur*** (Écrêtement et étalement des crues, maintien des berges…)

✓ Dynamique et menaces :

La magnocariçaie a été utilisée autrefois (fauche pour la litière du bétail) en raison de sa productivité végétale très élevée. L'abandon de la fauche traditionnelle et la stabilisation artificielle des régimes hydrologiques (endiguement de cours d'eau, vannes et stabilisation du niveau des plans d'eau…) ne permettent plus le "rajeunissement" de la magnocariçaie qui tend à s'embroussailler et à évoluer vers des formations boisées. Ce milieu actuellement dévalorisé fait l'objet de remblaiements et de comblements et parfois de tentatives de drainage pour la populiculture.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Travail du sol, mise en culture
- Plantation d'arbres (peupliers…)
- Traitements phytosanitaires et fertilisation d'une manière générale

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Gestion du développement des arbres et arbustes (éviter la fermeture du milieu)
- Gestion des niveaux d'eau
- Débroussaillage et fauche avec exportation du produit de coupe pour éviter l'enrichissement et la fermeture du milieu

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention, il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Mégaphorbiaie

Code CORINE : ***37.1 : « Communautés à Reine des prés et comm***
37.25 : « Prairies humides de transition à hautes herbes »
37.7 : « Lisières humides à grandes herbes »

Code Habitat : 6430 **d' INTERET COMMUNAUTAIRE**

✓ Présentation de l'habitat :

Les mégaphorbiaies sont des prairies naturelles à hautes herbes denses. Cet habitat est souvent lié au cours d'eau (rivières, ruisseaux, voire fossés) et connaît des inondations fréquentes. Il dérive du défrichement des forêts alluviales du bord des cours d'eau ou de l'abandon des prairies humides. Les mégaphorbiaies forment des cordons en bordure de cours d'eau, des lisières et clairières forestières. Le sol y est humide, enrichi par les débris des pousses de l'année et par les limons et matières organiques apportées par les crues ou les eaux de ruissellements.

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les Mégaphorbiaies sont dépourvues de valeur agronomique (dominance de plantes non fourragères). Toutefois, de part leur localisation en bordure de cours d'eau, elles participent efficacement à l'épuration des cours d'eau (eaux des crues) et participent au maintien des berges. Ces prairies à hautes herbes présentent, en outre, un très grand intérêt du point de vue de la biodiversité, en accueillant, grâce à la floraison abondante des plantes qui la composent, une multitude d'insectes. Le maintien de milieux ouverts au sein d'un massif forestier, présente de surcroît, des qualités écologiques primordiales en apportant une source de nourriture importante pour bon nombre d'oiseaux et d'espèces animales en général. Ces milieux sont également intéressants d'un point de vue paysager. Enfin, ils fournissent des zones de gagnages considérables pour le gibier.

× Réservoir de biodiversité
Zone de nourrissage, refuge, reproduction, abri d'une flore diversifiée, rôle de corridor écologique…

× Rôle épurateur
Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension...

× Rôle régulateur et anti-érosif
Écrêtement et étalement des crues, maintien des berges…

× Valeur patrimoniale
Habitat reconnu d'intérêt communautaire pour sa diversité.

× Intérêt paysager
Présence de nombreuses espèces florifères.

✓ Dynamique et menaces :

Ces formations se développent préférentiellement sur des terrains humides et riches après une période plus ou moins longue d'interruption de fauche ou de pâturage. Elles sont lentement colonisées par les bois et évoluent vers des saulaies dans la majorité des cas. Ces milieux ont fortement régressé pour cause de drainage et/ou de plantation d'arbres (ex : peupleraies). En règle générale, tout aménagement hydraulique, tendant à réduire ou à supprimer les inondations entraîne une régression ou la disparition de ce type d'habitat du fait de la descente de la nappe et de l'absence d'inondation. On notera aussi le risque d'envahissement par des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes). Ces espèces dont les populations présentent une forte dynamique se développent au détriment des espèces de la mégaphorbiaie.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Plantation d'arbres (peupliers, chênes exotiques, résineux…)
- Entretien ou restaurations de ripisylves non raisonnés (travaux lourds)

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (Eau trop chargée, polluée…)
- Eviter l'installation des ligneux
- Fauche espacée tous les 4 à 5 ans
- Supprimer les essences introduites envahissantes
- Préserver la dynamique des cours d'eau (étalement des crues)

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention, il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Roselières

Code CORINE : *53.1 : « Roselières »*

✓ Présentation de l'habitat :

Il s'agit ici de formations herbacées dominées par une ou plusieurs espèces de roseau de plus ou moins grande taille, telles que les Phragmites, Massettes, Baldingères et Glycérie aquatique pour les plus fréquentes. Ces milieux colonisent toutes sortes de zones humides et marécageuses. Elles ceinturent les berges des étangs et des gravières, mais aussi les bordures de rivières.

- ***Réservoir de biodiversité***
(Zone de nourrissage, refuge, reproduction…)
- ***Rôle épurateur***
(Dégradation des molécules chimiques, dénitrification, stockage du phosphore, filtration de matière en suspension…)
- ***Rôle régulateur***
(Écrêtement et étalement des crues…)

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Eléments structurants du paysage, zones de transition entre les milieux terrestres et aquatiques, filtres naturels, protection contre l'érosion, habitats pour de nombreuses espèces, ressources pour divers usages socio-économiques qui peuvent être compatibles avec la gestion patrimoniale. Les roselières assurent de multiples fonctions en faveur d'une bonne qualité de l'eau et jouent un rôle très important dans la survie de nombreuses espèces communes à rares. Elles revêtent donc des enjeux importants de préservation.

✓ Dynamique et menaces

La productivité très importante de ce type de formation végétale se traduit par une accumulation conséquente de matière organique. Les végétaux de la roselière forment d'épais réseaux de rhizomes qui contribuent au comblement progressif du milieu. Notamment dans les milieux eutrophes ou pollués, qui accélèrent les développements végétatifs.
L'homme accélère les phénomènes d'eutrophisation par utilisation massive d'engrais et d'atterrissement par apport d'alluvions. En absence de gestion, les roselières atterries sont progressivement colonisées par des saules et se reboisent de bouleaux et d'aulnes glutineux.
L'histoire de la régression des roselières est sans doute identique à celle des zones humides. Aujourd'hui, la diminution des surfaces de roselières s'expliquent par des situations différentes : mise en culture, abandon et enfrichement des zones humides et des étangs. A l'inverse, des méthodes drastiques d'exploitation des étangs, ou bien encore une gestion inadaptée de la roselière par méconnaissance de ce milieu favorisent leur dégradation.

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Inclure la zone humide dans le plan d'épandage
- Mise en culture (fertilisation, pesticide, amendement calcique, retournement…)
- Plantation d'arbres (peupliers…)

BONNES PRATIQUES :

- Contrôle des arrivées d'eau sur la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Gestion par fauche tardive et centrifuge avec exportation ou pâturage extensif (pour optimiser le pouvoir épurateur de la zone et respecter les cycles biologiques des espèces)
- Gestion du développement des arbres et arbustes
- Entretien raisonné des fossés, réouverture de chenaux
- Gestion des niveaux d'eau

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Tourbières

Code corine :54… « tourbières acides à sphaignes »
Code Eur : *44.A1 : « Bas –marais, tourbières de transition et sources »*

Habitat d'INTERET COMMUNAUTAIRE et PRIORITAIRE

✓ Présentation de l'habitat :

Une tourbière, par définition, est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe. Ces écosystèmes se caractérisent, en premier lieu, par un sol saturé en permanence d'une eau stagnante ou très peu mobile privant de l'oxygène nécessaire à leur métabolisme les micro-organismes (bactéries et champignons) responsables de la décomposition et du recyclage de la matière organique. Dans ces conditions asphyxiantes, la litière végétale ne se minéralise que très lentement et très partiellement. Elle s'accumule alors, progressivement, formant un dépôt de matière organique mal ou non décomposée : la tourbe

- ***Réservoir de biodiversité***
(Espèces rares et inféodées aux tourbières, zone de nourrissage, de refuge, de reproduction…)
- ***Rôle régulateur***
(Soutien d'étiage, écrêtement des crues, rechargement des nappes, …)
- ***Valeur paysagère, culturelle et éducative***
(Paysage relictuel, lieux de mémoire locale,…)
- ***Valeur scientifique***
(Étude des pollens, reconstitution du paléoclimat, du paysage végétale,…)

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les tourbières sont des milieux ***fragiles***, ***rares*** et ***menacés***. Situées à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, les tourbières sont de formidables réservoirs de vie mais également de véritables infrastructures naturelles qui joue un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Ces conditions écologiques exceptionnelles permettent le développement d'une flore et d'une faune particulières, conférant à ce milieu un statut remarquable d'un point de vue patrimonial. On sait, aujourd'hui, que ces milieux assurent une multitude de fonctions, commune aux zones humides en général, mais aussi avec de nombreuses spécificités. Ainsi, on reconnaît aux tourbières, entre autres : une valeur biologique et écologique, une valeur scientifique, archéologique et ethnologique, une valeur fonctionnelle, une valeur économique et une valeur paysagère, récréative et éducative.

✓ Dynamique et menaces

Autrefois intégrées à la vie économique et sociale des populations, les tourbières faisaient l'objet d'usages traditionnels extensifs. Mais ces activités ont été progressivement abandonnées. En même temps que cessaient ces activités traditionnelles sur de nombreuses tourbières, alors abandonnées à leur évolution spontanée, d'autres sites ont progressivement été l'objet de nouvelles activités ayant pour objectifs la mise en valeur d'un milieu devenu improductif au vue des nouveaux critères économiques.
Diverses atteintes et menaces pèsent sur les tourbières les conduisant à un stade irréversible de dégradation: les drainages à finalité agricole, le boisement artificiel, l'extraction industrielle de la tourbe, la création de plan d'eau, déprise agricole,…

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS:

- Travail du sol, mise en culture (fertilisation, pesticide, amendement, retournement…)
- Plantation d'arbres (résineux…)
- Inclure la zone humide dans les plans d'épandage
- Traitements phytosanitaires et fertilisation d'une manière générale
- Création de plans d'eau

Ces pratiques peuvent être irréversibles pour le milieu

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Gestion du développement des arbres et arbustes (éviter la fermeture du milieu)
- Maintenir une zone tampon autour de la tourbière
- Débroussaillage et fauche avec exportation du produit de coupe pour rajeunir le milieu et éviter sa fermeture
- Décapage du couvert végétal sur certaines zones pour favoriser certaines espèces pionnières rares

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Les Mares

La mare est une petite étendue d'eau très riche mais malheureusement en train de [illegible]
Il ne reste aujourd'hui que 10 % des mares existantes en 1900 et 50 % de celles existantes en 1950 !

✓ Une mare, c'est… :

… une **étendue d'eau** à renouvellement généralement limité, de **taille variable** pouvant atteindre un maximum de 5000 mètres carré. Sa **faible profondeur** qui peut atteindre environ deux mètres, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire et aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De **formation naturelle ou anthropique**, elle se trouve dans des dépressions imperméables, en contextes rural, périurbain voire urbain. Alimentée par les **eaux pluviales** et parfois **phréatiques**, elle peut être associée à un système de fossés qui y pénètrent et en ressortent ; elle exerce alors un **rôle tampon** au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire. La mare constitue un écosystème au **fonctionnement complexe**, ouvert sur les écosystèmes voisins, qui présente à la fois une **forte variabilité** biologique et hydrologique interannuelle. Elle possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle". *Définition du Pôle Relais Mares et mouillères de France*

✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les mares représentent une impressionnante *richesse faunistique et floristique*. De nombreuses espèces sont inféodées à ce type d'habitat et sont donc dépendantes de son maintien. Les conditions propres à chaque mare (température, pH, dureté, exposition, volume d'eau, milieu environnant, présence de prédateurs, d'engrais, de pesticides …) déterminent les espèces qui s'y installent. Leur dissémination dans les paysages leur confère également des potentialités pour la migration ou la dispersion des espèces. Elles jouent également un rôle considérable dans les cycles vitaux des grands mammifères en leur offrant à boire et à manger en abondance. Par ailleurs, les mares présentent un *enjeu intéressant pour l'eau*. En effet, les mares sont des systèmes naturels d'épuration des eaux qui fixent par exemple les métaux lourds et qui dénitrifie les eaux. Elles représentent également une multitude de zones de micro-stockage qui permet de temporiser le risque d'inondation. Outre les intérêts environnementaux que présentent les mares, on ne doit pas négliger les autres rôles et enjeux de ces milieux, à savoir : *patrimonial, culturel, historique, social et économique*.



✓ Dynamique et menaces :

L'histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre elles a en effet été creusée et entretenue afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages domestiques, à l'élevage. Toutefois, malgré tout l'intérêt qu'elles représentent, les mares sont souvent l'objet d'indifférence et sont fortement menacées.

Deux types de menaces principaux sont en causes :

- Premièrement, la disparition des usages traditionnels consécutive aux mutations récentes de l'agriculture et à l'absence de prise de conscience de l'intérêt de ces milieux (biodiversité, épuration, régulation hydrologique, loisirs…). Ceci entraînant la dévalorisation, l'abandon et le comblement de celles-ci.
- Deuxièmement, la pré-urbanisation des campagnes s'est accompagnée à la fois de la poursuite des comblements et de l'artificialisation des mares par l'introduction d'essences exotiques et par le développement d'aménagements paysagers, berges gazonnées, haies de thuyas…

Au même titre que d'autres zones humides, les mares sont aussi menacées par l'altération du régime hydrique et par la reprise de la dynamique végétale après l'abandon du pâturage traditionnel. En terme de qualité des écosystèmes, la disparition progressive de tout entretien des mares d'une part, et la forte augmentation des effluents (nitrates, phosphates) d'autre part, sont à l'origine d'une banalisation des milieux, qui, à terme, évoluent vers le comblement.

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention, il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Les Mares, la sui

✓ Les mares et la réglementation :

Les mares sont considérées juridiquement comme des **zones humides**, et sont donc concernées par la **loi sur l'eau**. La loi sur l'eau considère explicitement que la préservation des zones humides est d'intérêt général et que la gestion équilibrée de l'eau vise à assurer « la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides » Code de l'environnement, art L210-1, 211-1 et 211-1-1). Dans ce cadre, la préservation des mares a été notifiée au sein du S.A.G.E. Vilaine (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).
Par ailleurs, la rubrique 410 de la nomenclature sur l'eau soumet l'assèchement, le remblaiement, l'imperméabilisation et la submersion des zones humides (dont les mares) à **déclaration** pour les surfaces >1000m² (Décret n°93-743, 29 mars 1993)

✓ Recommandations de gestion :

CONTRE INDICATIONS :

- Utilisation de produits chimiques (phytosanitaires) à proximité de la mare
- Introduction d'espèces exotiques invasives animales (Tortue de Floride, guppy, grenouille taureau,…) ou végétales (élodée du Canada, jussie,…)
- Abreuvement direct du bétail à la mare
- Comblement de la cuvette et la fermeture du milieu
- Eviter de tondre autour de la mare (Préférez une à deux fauches par an)

⛔ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- Les constructions
- Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges…)

BONNES PRATIQUES :

- Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée…)
- Pratiquer une gestion modérée de la végétation, contenir l'extension de certaines plantes de surface
- Veiller à l'accès de lumière, surveiller le développement des arbres autour de la mare empêchant un ensoleillement suffisant
- Curage doux de la mare échelonné dans le temps

⚠ **Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention, il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.**

Grand Bassin de l'Oust
10, Bd des Carmes
BP 503
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
Site : www.grandbassindeloust.fr
Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01-DE

Inventaire des zones humides - C
REUNION PUBLIQU
9 octobre 2009

Statut : (Exploitant, Particulier....)	Nom :	Prénom :	Adresse :
Retraité	Mourat	Myrhouse	L'Eclys
retraité	Bayon	Robert	Bram de ca
Retraité	Mahéas	Joseph	Les Châtaigniers
Retraité	MANQUER.	Jean-Claude	La Mauline
EXPLOITANT	LEOILLOUX	JEAN-LUC	LATABARNIE
Exploitant	LEOILLOUX	BRUNO	LATABARNIE
Retraité	Rouxel	Paul	L'Angle
Retraitée	Rouxel	Marie	L'Angle
		Bernard	Dussert
			la chapelle bâtie
	Huet	Jean-Luc	Trefin
Particulier	Le Villain	Jean claude	la croix du bot
Particulier	Le Livec	Jean	Rue des Noës
Exploitant	LAUNAY Michel	Michel.	Camzon
Particulier	SEROT	Bruno	Bellencé
//	ROUXEL	DOMINIQUE	RUE ROMAINE
//	Rouxel	Pascale	Rue romaine
Exploitant	NORBONNE	~~BAEL~~	BEAULIEU
Exploitant	HEGAN	Yves	Kerbonnais
maire	LEVILLAIN	Patrick	le fort
Adjoint	Audec	Ludovic	
Adjoint	CARRE	Michel	